

tandis que le bénéficiaire tiré de cette opération est considéré comme étant imposable aux fins de l'impôt sur le revenu.

b) Il n'y a eu aucun règlement en vertu duquel l'impôt dûment cotisé a été réduit.

LES PENSIONS DES JUGES AFFLIGÉS D'UNE INVALIDITÉ PERMANENTE

Question n° 308—M. McCleave:

1. Combien de personnes touchent des pensions en vertu du paragraphe 1 de l'article 23 de la loi sur les juges parce qu'elles sont affligées d'une invalidité permanente qui les empêche de remplir leurs fonctions?

2. Sans mentionner de noms ou de provinces d'origine, quelles invalidités permanentes ceux qui touchent maintenant une pension ont-ils invoquées comme motifs de leur démission?

3. Quelle ligne de conduite suit le gouverneur en conseil lorsqu'il décide des demandes de cette nature, et quelles opinions médicales sont requises?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): 1. 16.

2. 6 maladies de cœur; 5 maladies cérébro-vasculaires, y compris les attaques et autres complications; 1 sclérose en plaques; 1 maladie de la prostate; 1 maladie mentale; 1 complication de thérapie pour une tumeur maligne; 1 hypertension; progression d'une infirmité physique et nerveuse due à l'âge avancé de la personne.

3. Tous les cas sont étudiés individuellement à fond et une ou plusieurs opinions médicales sont obtenues, selon la nature de l'infirmité, de même que la notoriété des circonstances entourant la demande.

L'OPPORTUNITÉ D'UNE EXPERTISE DE LA RIVIÈRE MEDWAY

Question n° 329—M. Crouse:

Est-ce que le ministère fédéral des Pêcheries fait actuellement une expertise de la rivière Medway, comté de Queens, Nouvelle-Écosse, et, dans le cas de l'affirmative, a) quels en sont les objectifs, b) qui a autorisé l'installation d'un compteur qui empêche le poisson d'atteindre les endroits naturels de frai, c) est-ce que des saumons sont passés par ce compteur, d) quelles dispositions ont été prises pour distribuer les kiaks tués par le compteur, ou pour en disposer, e) combien de saumons sont morts dans la boîte du compteur, f) combien de saumons ont été pris dans le grillage de gros fil de fer et dans les tiges de fer qui obstruent la rivière, g) est-ce que les fonctionnaires du service de conservation du ministère des Pêcheries ont présenté un rapport sur le nombre de tacons, de kiaks qui ont frayé, et d'autres poissons descendant la rivière, et qui ont été tués en essayant de passer par la boîte du compteur?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Oui. a) Le rassemblement de données techniques et biologiques fondamentales est essentiel à la mise au point d'un programme de gestion scientifique pour la rivière Medway. b) Les dispositifs de comptage sont des instruments essentiels pour le rassemblement

[L'hon. M. Benson.]

de données et leur installation est autorisée à cette fin par les fonctionnaires supérieurs du ministère. c) Plus de 200 saumons et grilses avaient franchi la clôture de comptage au 18 juillet. d) Il n'est pas anormal pour les kiaks (gaspareaux) de mourir naturellement après avoir frayé. Les kiaks morts qui s'étaient accumulés sur la clôture ont été ramassés et enterrés: leur nombre était insignifiant en comparaison de la remonte totale. e) Aucun. f) Aucun. g) L'exécution de cette entreprise relève du Service d'expansion de la ressource qui préparera un rapport d'ordre interne sur la question.

LE CONGÉDIEMENT D'ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question n° 347—M. Caouette:

1. Depuis 10 ans, des administrateurs de sociétés de la Couronne dites de propriétaire, au sens de la Loi sur l'administration financière, ont-ils été congédiés?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des administrateurs congédiés, et pour quelles raisons ont-ils été congédiés?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Les Corporations propriétaires m'informent comme suit: 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

MONTRÉAL—LE COÛT DE L'AMÉNAGEMENT DE CHEMINS, DE ROUTES ET DE PONTS

Question n° 352—M. Davis:

Quel a été pour le Trésor fédéral, depuis 1955, le coût total des chemins, ponts et routes construits dans les limites du port de Montréal et imputés soit à la Commission des ports nationaux, soit à l'Expo '67?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): En ce qui concerne le ministère du Commerce:

Le coût de l'aménagement de chemins, de routes et de ponts dans les limites des terrains de l'Expo s'élève à \$23,248,580 dont \$19,027,070 pour les ouvrages permanents et \$4,221,510 pour les ouvrages temporaires.

Le total de la valeur active des ponts et des chemins permanents s'élève à \$15,221,650, ce qui laisse un solde de \$3,805,420. Le Conseil des ports nationaux me communique ce qui suit: \$55,967,088 en ce qui concerne le Conseil des ports nationaux.

LE COÛT DE L'EXPO '67

Question n° 353—M. Webb:

Combien a réellement coûté l'Expo '67 jusqu'à ce jour?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): L'accord en vigueur depuis le 18 janvier 1963 et signé par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et la ville de Montréal, sti-